

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de la Ville de Narbonne
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Département
DE L'AUDE

Arrondissement
De NARBONNE

COMMUNE
DE NARBONNE

Le 16 novembre 2023, le Conseil d'administration s'est réuni en session ordinaire, par convocation en date du vendredi 10 novembre 2023

Sous la présidence de **M. Bertrand MALQUIER**

Présents :

M. Bertrand MALQUIER, Mme Christine DAUZATS, Mme Michelle MALLARD, Mme Dominique MARTIN-LAVAL, M. Patrick BARDY, M. Michel DE BRAQUILANGES, Mme Anne-Marie GUITARD, Mme Monique PIERRE, M. Jean-Claude PUCHE

Absents ayant donné procuration :

Mme Catherine HAUSER

Absents :

Mme Nathalie HUYNH-VAN, Mme Virginie BIROCHEAU, Mme Anne-Marie BONNERY

Secrétaire de séance élu selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Mme Christel MACE

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT M22 - 2022

Par courrier en date du 09/08/2023, le Conseil Départemental, autorité de tarification, a demandé que l'affectation de résultat de la section d'exploitation en reprise soit inscrite en reprise sur le compte 110.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable codificatrice n°09-006-M22 du 31 mars 2009, applicable aux établissements publics sociaux et médico-sociaux ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration ayant approuvé le compte administratif 2022 en date du 13/04/2023 ;

Considérant que le CCAS doit effectuer l'affectation des résultats conformément aux prescriptions du tarificateur ;

Il est proposé :

- D'approuver l'affectation de résultat de l'exercice 2022 sur l'exercice 2023
- D'inscrire la somme de -140,62€ en reprise sur le compte 110 de l'exercice 2023
- De charger Monsieur le Président ou son représentant dûment désigné d'exécuter la présente délibération et, notamment, de signer tout document de type administratif, technique ou financier relatif à ce dossier.

- 10 voix « Pour »

Le Conseil adopte à l'unanimité.

Date de publication
sur Internet :

28 NOV. 2023

Acte certifié exécutoire par
Publication le : 27/11/2023
Réception par la sous-préfecture
de Narbonne, le : 27/11/2023
(si transmission prévue par les textes)
Pour le Président du CCAS
de Narbonne et par délégation



Bertrand MALQUIER
Maire de Narbonne
Président du Grand Narbonne
Président du CCAS



Carcassonne le 09 AOUT 2023

La Présidente du Conseil départemental

A

Monsieur le Président,
CCAS de Narbonne
SAD
29 RUE MAZZINI
11 100 NARBONNE

14 AOUT 2023
n° 350

DIRECTION GENERALE ADJOINTE
SOLIDARITES HUMAINES
Direction de l'Autonomie
Service Etablissements

Affaire suivie par Marie-Pierre Maurin
Tél : 04 68 11 66 27
marie-pierre.maurin@aude.fr

Lettre recommandée avec AR

Objet : Notification du compte administratif 2022
N. réf. : 230352MPM
Pièce jointe : Rapport

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que le Département a procédé à l'étude du compte administratif 2022 concernant le service d'aide et d'accompagnement à domicile dont vous assurez la gestion.

Compte tenu des éléments transmis, l'analyse a permis d'arrêter les résultats suivants pour le périmètre départemental d'intervention :

- Section d'exploitation :
 - Une activité réalisée à hauteur de 108 777 heures.
 - Un résultat net comptable déficitaire de -140,62€.
 - Un résultat à affecter déficitaire de -140,62€
- Section d'investissement :
 - Un résultat d'exercice excédentaire : 15 245,37 €
 - Un résultat cumulé excédentaire : 30 873,90€

Vous trouverez le détail de cette analyse dans le rapport ci-joint. **L'affectation du résultat de la section d'exploitation est arrêtée pour le périmètre départemental.**

Ainsi, il est décidé d'inscrire le résultat à affecter en reprise sur le compte 110.

Les recours contentieux contre la présente décision doivent parvenir au tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Bordeaux – Cour administrative d'appel de Bordeaux – 17 cours de Verdun – 33074 BORDEAUX Cedex, dans un délai franc d'un mois à compter de sa notification.

Mes services restent à votre disposition pour toute précision que vous jugerez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Présidente du Conseil départemental
et par délégation,

La Directrice de l'Autonomie

Audrey Coudurier